

outil de gestion collective du foncier SCI particulière N° R.C.S Pau 348 576 018

Tél: 05 59 83 11 00

## Le Comité de Gérance du GFAM BÉARN

À

Francis, Fanchon, Maxime, Barbara, Marc, Frédéric,

Arbus, le 09 novembre 2020

Nous avons pris le temps de nous réunir dès le 17 octobre 2020 afin de répondre à vos courriels envoyés les 16, 17 et 18 octobre 2020. (cf copie gfambearn courriels 6 anciens du cg octobre 2020.pdf)

Objet : Réponse aux courriels

' Heureux d'avoir de vos nouvelles, nous vous remercions de vous être exprimés.

Ce Comité de Gérance, élu lors de l'AG 2019, est aujourd'hui composé de sept membres ayant participé à tout débat et à toutes décisions prises au cours de l'année, que leur présence aux réunions aient étés physiques ou téléphoniques.

Il a travaillé en transparence toute l'année et ne se sent pas concerné par un défaut de démocratie, tous les comptes-rendus étant visibles en ligne.

La sérénité dans le travail et la sincérité décisionnelle sont toujours le moteur du Comité de Gérance, même si certains ont choisi de le quitter .

Nous organisons l'assemblée générale depuis le mois de juin et avons été contraints de l'annuler :

Il ne s'agit bien sûr que d'un report et il n'est pas envisageable qu'elle ne se tienne pas:

En raison de l'évolution des normes sanitaires et comme tout organisme recevant du public, nous avons fait une demande à la Mairie de Sarrance devant ensuite être transmise au Préfet.

Cette demande a finalement reçu un avis défavorable de la Mairie de Sarrance, circonstanciel et local, en raison de nouveaux cas dans la Vallée d'Aspe. Si la discussion entre nous sept a été vive pour savoir si nous pouvions nous permettre ou non de passer outre ces directives,

...nous avons décidé, en tant que groupe et conscients des différences d'âge et d'état de santé de nos porteurs de parts, de reporter cette AG afin de l'organiser dans des conditions plus adaptées à la réalité de cette période et de ceux qui composent notre GFAM.

Nous reviendrons sur la nouvelle date et sur le lieu rapidement. Elle se tiendra dans une salle des fêtes de la Vallée la plus adaptée possible au respect des normes sanitaires et du confort nécessaire à nos débats, et vous êtes les bienvenus pour nous aider à la réorganiser.

Vous évoquez 'l'implosion prévisible' du Groupe des 6, collectif re-nommé au fil de nos débats collectif « Ferme de Gey ». C'est la candidature de ce groupe qui a été retenue lors de la dernière AG et c'est pour accompagner son installation que le CG a œuvré cette année, restant disponible pour accompagner toute demande des autres fermiers du GFAM.

Ce choix a été fait démocratiquement en présence des porteurs de parts.

La situation actuelle n'est pas ''floue'' mais reflète l'évolution des choix de certains des membres de ce collectif.

Ce projet n'est pas une expérience sociétale mais bien une installation progressive pouvant s'accompagner de pluriactivité -On n'en est pas moins paysan-!

Pour les accompagner, nous avons sollicité l'aide d'une juriste afin de nous assurer de la légalité des décisions que nous avons été amenés à prendre.

Précisons également que l'état de la propriété au moment de la signature du commodat était telle que nous avons tous pu le constater lors de la dernière assemblée générale : le collectif partait de loin pour remettre en état les terres.

Nous avons opté pour la signature d'un commodat, possibilité évoquée par l'ancien Comité de Gérance et dans un souci de travailler dans la continuité de ce dernier.

Ce commodat, avec conditions suspensives, permettait aux membres du collectif d'œuvrer sur les terres de Gey, de les remettre en état et de mettre en place leur projet avant la signature d'un bail définitif.

Après des chantiers collectifs et autres (démontage et réfection de clôtures, débroussaillage de ronciers installés, curage des bergeries et de la maison du sabotier, ramassage et mise au rebut de nombre d'éléments de l'ancien

fermier, etc....), au cours de la transhumance de leurs chevaux, Céline et Julie ont démissionné du collectif pour raisons personnelles (lettre de démission du 21 juin 2020).

Hugo et Myriam que nous avons accompagnés pendant le confinement pour les aider à surmonter une situation matérielle difficile ont décidé de ne pas poursuivre leur installation, n'étant pas prêts financièrement après le départ des filles (lettre de démission du 23 juillet 2020).

Alex et Léa se sont investis sur la propriété (chevaux pacageant, clôture, entretien et plantations de fruitiers). Ils se sont rapprochés de Marion qui, à ce moment-là, a réfléchi à la possibilité et à son désir de prendre la part d'élevage du collectif. Elle ne concevait pas de s'installer seule mais bien au sein d'un collectif, le travail sur la propriété n'étant pas concevable seule. Elle sera celle qui sur le collectif s'inscrira à la MSA dès février (cf. compte-rendu de la rencontre avec Marion le 24 juin 2020).

La forme juridique que prendra le collectif est en cours d'élaboration et de discussion mais aura quoi qu'il arrive pour objectif de valoriser et d'entretenir les terres du GFAM.

Avec appui juridique, nous avons acté les démissionnaires et les entrants du commodat.

La formalisation du passage automatique du commodat au bail sera entérinée en assemblé générale et nous pouvons échanger sur les modalités (« accord de confiance »)

Il est inconcevable que le départ de ces deux couples amène Alex et Léa à se trouver dépossédés du travail qu'ils ont accompli sur la propriété.

En vertu de tout ce qui nous rassemble, il serait vivement constructif que nous nous rencontrions avant l'AG. Nous vous ferons très rapidement des propositions de date et de lieu, la grange Candau nous semblant être une bonne solution.

Très sincèrement à vous,

Mireille, Louis, Sylvie, Sophie, Gwenn, Dany et Roger (membres du Comité de Gérance élus à l'AG 2019).

Mutuellement, Mireille Bonhomme, Gérante du GFAM Béarn, pour le Comité de Gérance.